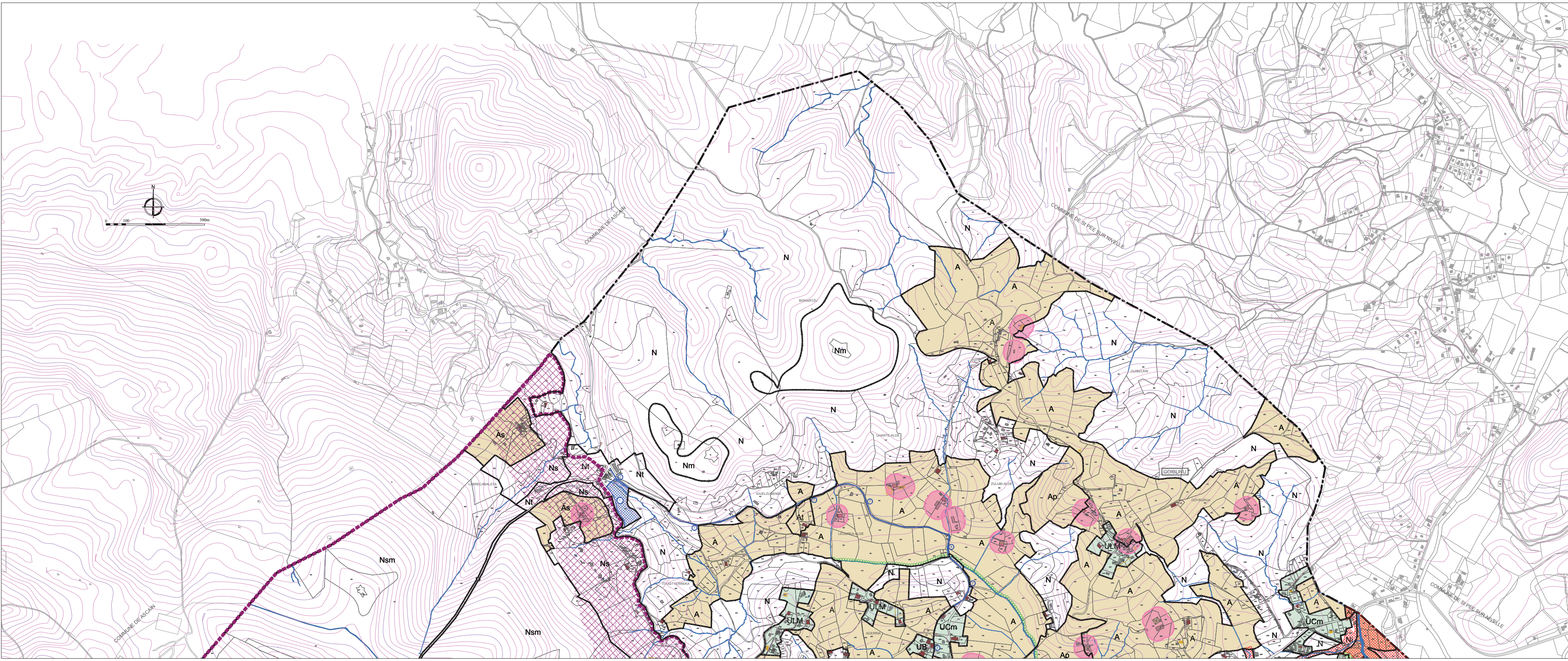

LEGENDE

- Limite communale
- Zonage du PLU
- Elément du paysage identifié et localisé en application de l'art. L123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
- Elément bâti identifié et localisé en application de l'article L123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour élargissement de voie
- Bâti existant ne figurant pas ne figurant pas sur le fond de plan cadastral reporté d'après plans de masse de permis de construire (mise à jour 2014)
- Courbes de niveau (Pas de 10m)

A TITRE INDICATIF

- Bâtiment d'élevage - Périmètre 50m et 100m (Inventaire 2012)
- Site classé de la Rhune
- Site classé du Bourg et d'Ihalar

Plan de Prévention du Risque Inondation (AP du 6/12/2013)

- Zone verte: construction autorisée sous condition
- Zone rouge: construction interdite

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	INTITULE	AU BENEFICE DE
1	Déviation de le RD4 au col de St Ignace	Commune
2	Elargissement de voirie	Département
3	intégration au domaine public de l'espace libre entre les façades et la chaussée	Commune
4	Projet station d'épuration	Commune
5	Dépôt et stockage communal	Commune
6	Confortement de protection contre les crues: zone d'étalement	Commune
7	Elargissement de 4m de large de part au d'autre de la voie	Commune
8	Aménagement du carrefour	Commune
9	Elargissement de voie à 4m au sud de l'axe	Commune

COMMUNE DE

SARE

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.

Dossier d'Approbation

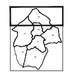

5B-NORD	*PLAN INFORMATIF*	Septembre 2014 / 1/ 5000°
Elaboration prescrite le		15/05/2009
PADD débattu le		11/03/2011
Arrêté le		26/07/2013
Mise à l'enquête publique le		14/01/2014 au 14/02/2014
Approuvé le		

architecte d.p.l.g.
urbaniste o.p.q.u.
architecte du patrimoine

Ingénieur agronome écologue